

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 5 DECEMBRE 1797.

De Venise, le 24 Novembre.

Le municipal Giuliani, furieux de voir cette ville passer sous la domination autrichienne, a cherché par tous les moyens à soulever la populace et à exciter des troubles; l'on assure qu'il projettoit entre autres le pillage des maisons des patriciens et autres riches habitans de Venise. Le général Serrurier, pour empêcher les effets des menées secrètes de ce démocrate forcené, l'a fait arrêter avant-hier et conduire à Mestre où il a été mis aux fers. L'on prétend que le général Balland, commandant les troupes françoises qui occupent nos forts, n'ignoroit pas les projets de Giuliani, et que c'est pour cette raison que le général Serrurier vient de le faire partir d'ici. Quoiqu'il en soit d'une semblable assertion, il est certain que ce dernier ne néglige aucun moyen pour maintenir la tranquillité jusqu'au moment de l'entrée des troupes impériales, qui aura lieu, dit-on, le 30 de ce mois. En attendant, la municipalité abolit successivement les loix tyranniques que les démagues qui se sont éloignés avoient fait rendre; celle qui confisquoit les biens des patriciens émigrés, vient d'être annulée.

M. le marquis de Chateler, qui s'étoit rendu à Verone pour y fixer les nouvelles limites, est arrivé ici avant-hier. Il s'est remis en route ce matin pour se rendre à Trieste.

Suite de Milan, du 25 Novembre.

C'est le général Kilmaine qui commande par *interim* l'armée françoise d'Italie.

Les troupes Cisalpines qui marchent contre les états de l'église au nombre de 10 mille hommes, ont déjà dépassé Rimini; il est parti d'ici encore avant-hier 4 mille hommes de la

légion polonoise qui vont les renforcer; et l'on s'attend à apprendre au premier jour que l'armée Cisalpine a fait une invasion dans les Etats du Pape, si Sa Sainteté n'a reconnu la République au terme fixé. On parle aussi d'une prétention de 30 millions que notre gouvernement ferme contre Sa Sainteté, pour raison des dettes qu'Elle a faites dans les trois légations incorporées à notre République.

Des frontières de l'Italie, le 27 Novembre.

S. M. Sicilienne a adressé, aux évêques de ses états, un écrit fort-remarquable. Il porte en substance „que la religion, base de tout ordre social et seule consolation des hommes à l'article de la mort ainsi que dans les traverses dont aucun d'eux n'est exempt, ayant toujours été l'objet des soins les plus particuliers du gouvernement, S. M. enjoint aux évêques de la seconder dans des vues aussi salutaires, et, à cet effet, de visiter fréquemment leurs diocèses; de veiller avec l'attention la plus scrupuleuse sur le maintien de la discipline ecclésiastique et des mœurs; d'examiner si les curés ont les connoissances et le zèle nécessaires; de suspendre ceux qui seroient ignorans ou qui auroient donné du scandale; de ne conférer l'ordre de prêtrise qu'à des individus que leurs connoissances et leur piété en auroient rendus dignes; enfin, de châtier, d'après les loix canoniques, ceux qui manqueroient ou qui auroient forfait à leurs devoirs.“

Suite de Paris, du 27 Novembre.

Il paroît certain que Santhonax revient en France. Une lettre de Nantes porte qu'un corsaire, qui vient d'y rentrer, a rencontré en mer la flûte françoise l'*Indien*, portant 200 prisonniers Européens, et un équipage presqu'en-

tier de nègres, sous les ordres de Santho-
max.

Depuis la création d'une armée d'Angleterre (dit le *Journal de Paris*) on ne voit que des gens qui tournent leurs regards vers nos côtes, dans l'espoir d'y continuer leurs gains secrets et monstrueux. „On crée des compagnies nouvelles, me dit l'un. Je suis l'ami d'un des compagnons. Du Rhin je vais voler aux rivages Bretons, et j'y ferai mes affaires.“... On va former de gros magasins pour l'armée d'Angleterre, dit un autre. J'en vais solliciter un, et j'espère bien enmagasiner aussi pour moi. Et tous ces messieurs-là, de spéculer sur le trésor public, ne songeant qu'à l'armée d'Angleterre, et point du tout à la descente en Angleterre.

On donne depuis quatre ou cinq jours sur les tréteaux du boulevard, un drame intitulé la *Bobémienne*, qui attire la foule et qui est le produit monstrueux d'une imagination en délire. Le héros glace d'effroi les spectateurs; on frémit à l'aspect de ce personnage qui est toujours en scène, et qui ne raconte, ne médite, n'exécute que des forfaits. Le monstre a massacré son père; il a empoisonné la mère; il croit avoir livré sa sœur à la fureur des bêtes féroces; mais bientôt il la retrouve, et en devient amoureux, il la reconnoît et persifle dans ses exécrables sentimens; il veut poignarder son rival, il veut la poignarder elle-même; cependant le sort tourne contre lui, il est vaincu, et pour recouvrer son pouvoir, il consent à signer un contrat, dans le tombeau, sur le cadavre de son père. Jamais pareil spectacle n'avoit frappé des yeux français. L'espèce de succès que cette pièce a obtenu, prouve bien le dérèglement de nos idées. Si nous conservions quelque respect pour les lois du goût ou pour celles de la morale, on eût couvert d'un égal mépris et l'auteur et les acteurs qui la jouent; elle n'est propre qu'à favoriser la superstition, qu'à familiariser avec le crime; elle ne peut convenir qu'aux imbécilles ou aux brigands.

Dernièrement (dit l'auteur de la *Sentinelle*) Je rencontrai au Palais-Egalité, deux particuliers; l'un des deux disoit à l'autre: Quoi! tu es encore ici depuis le tems! Mes affaires ne s'expédient point, répond celui-là; je cours du matin au soir, je fais antichambre, j'assiège les bureaux; avec les meilleurs droits du monde, j'ai bien peur de perdre mes pas. J'ai été plus heureux, répliqua le premier; en trois jours j'ai terminé. — Par quel moyen? — Ah! par quel moyen! j'ai vuide ma bourse, mais j'ai obtenu.....

Situation de Paris.

Cette ville n'offre que de petits détails à analyser; plus de passions fortes à observer, plus de grands caractères à peindre. Beaucoup de petites intrigues: plus un grand projet; de petits ambitieux qui se conçoient, & pas un homme qui fixe l'attention; des patriotes qui vantent leur sept à huit ans de civisme, comme des gentilshommes exaltent leurs quatorze à seize quartiers de noblesse; des femmes très jolies, très spirituelles, fort obligeantes, qui font assez adroitement le rôle de solliciteuses, & sous la protection desquelles on est favorablement accueilli chez certains ministres; des cerveaux exaltés qui font en rêvant des plans de révolution, comme un poète fait un plan de comédie; des théophilantropes qui débitent de la morale; des catholiques qui gémissent; des athées qui se moquent des uns & des autres; des philosophes qui pleurent sur la fortune humaine; des députés conventionnels qui songent à siéger aussi longtemps au palais Bourbon comme ils ont siégé au manège; des généraux qui se broillent avec un ministre-général; des traitres impais qui occupent toujours de très grands emplois dans la République; des cathécumènes politiques qui aspirent à occuper un rang dans l'église républicaine. Au milieu de cela, des bals pour les riches, des danses pour les pauvres, des spectacles où l'on va bailler, des comédiens qu'on applaudit par habitude, des Turcaret & des Monsieur Jourdain, qui sont étonnés de se voir de grands & puissans Seigneurs; des commis que la République oublie de payer & qui savent se dédommager de cet oubli; des solliciteurs qui fréquentent les bureaux les mains pleines, & qui sortent satisfaits; des pauvres patients qui font pétitions sur pétitions, & qui s'en retournent avec un pied de honte; des journalistes qui craignent d'être forcés de faire timbrer leur esprit ou leurs sottises, & de ne plus pouvoir exhiler leur bile; des royautés qui s'entre-tiennent de regrets & d'espérance, des démocrates qui rêvent le bonheur commun; des hommes en place niement encaissés de bêtise, de corruption & d'ignorance; de la méchanceté sans esprit, des épigrammes sans sel, des vaudevilles sans gaieté, des pièces nouvelles qui ennuyent, des vers détestables, de la prose presque aussi mauvaise que les vers. Voilà le spectacle qu'offre Paris..... A ce tableau, joignez des milliers de mendians qui pullulent dans toutes les rues; des hommes vertueux que le désespoir consume; des fripons qui pouillent & qui trouvent le tems où nous vivons un véritable âge d'or....

Conseil des 500. — Séance du 25.

L'ordre du jour ramène la discussion du projet de Poulain-Grandpré sur le renouvellement des tribunaux criminels.

Felix Faulcon se prononce contre ce projet. Il est dangereux, dit-il, inconvenant et contraire à la constitution. 1^o. Il est dangereux, en ce qu'il tend à détruire la garantie de la vie et de l'honneur des citoyens. Rien n'est plus destructif, en effet, de ces deux biens précieux, que l'influence de l'autorité suprême sur la puissance judiciaire dont il lui seroit loisible de maintenir ou de destituer à son gré les premiers fonctionnaires. 2^o. Il est inconvenant. Eh! qu'y a-t-il qui convienne moins, qu'y a-t-il même de plus indécent que de voir le soupçon d'infidélité planer sur des magistrats élus par le peuple, par les précautions qu'une pa-

reille loi semble prendre contre eux? Ne seroit-il pas plus honorable de n'être pas juges, que de l'être à pareil prix? Certes, j'aime mieux n'être rien sans la loi, que d'être rien par la loi. 3°. Il est inconstitutionnel. La constitution ordonne impérieusement la division des pouvoirs; et rien n'est plus propre à les confondre, et à les mettre tous dans les mains d'un seul, qu'en rendant l'un dépendant de l'autre.

Gouvernement. „ Je ne vous demande qu'une chose, vous qui êtes si délicats sur l'honneur des présidens et accusateurs publics des tribunaux actuels, et si craintifs sur la garantie de l'honneur et de la vie des citoyens; c'est de nous garantir que les mêmes fonctionnaires ne le rendront plus coupables de tous les forfaits que les patriotes ont à leur reprocher, et que ces patriotes n'auront plus à craindre les vexations, les violences, les assassinats exercés sur eux. En effet, une vaste conspiration s'est tramée; elle avoit et elle a encore ses ramifications sur tous les points de la République, elle a éclaté à tous les yeux; et qu'ont fait les tribunaux pour la déjouer? Les accusateurs publics ont-ils signalé les prévenus? Ont-ils provoqué quelques mesures répressives? N'ont-ils pas au contraire favorisé de tout leur pouvoir les progrès de la conspiration? En toute occasion, ils n'ont pas craint d'acquitter les conspirateurs pris en flagrant délit. La preuve de ces vérités vous a été remise sous les yeux. Je vote pour le projet.

Plusieurs membres sont successivement entendus pour et contre. Boulai du Morbihan s'appuyant sur la constitution, sur l'autorité de Sieyès, etc. regarde le projet comme subversif de l'indépendance judiciaire sur laquelle repose la liberté civile.

On ferme la discussion: les uns réclament la question préalable, les autres la division. Comme il est déjà fort tard, le Conseil ajourne à demain.

Séance du 26.— On lit une adresse des républicains de la commune de Brioude, qui demandent l'épuration des tribunaux. Faure prend occasion de cette adresse pour insister sur la prompte adoption du projet de Poulain-Grandpré. Il expose la situation précaire où se trouvent tous les républicains zélés dans les départemens.

Aux voix le projet, s'écrie-t-on.— *Pons de Verdun:* Ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu hier plusieurs de nos collègues oser invoquer la question préalable sur le projet dont il s'agit. (Murmures). Quand le fanatisme sacerdotal et royal aura disparu de toute la surface de la

république, quand le sang des républicains cessera de couler sous le couteau des réactionnaires, quand leurs forfaits cesseront d'être impunis; quand le mot de citoyen aura remplacé dans toutes les bouches le mot féodal de monsieur (quelques légers murmures); quand enfin les juges seront à la hauteur de la loi, et les exécuteurs fidèles de la volonté; vous pourrez passer à l'ordre du jour. — Après quelques autres développemens, Pons de Verdun demande que le projet soit discuté article par article.— Adopté.

Poulain-Grandpré lit le projet conçu en ces termes :

Art. 1er. Le paragraphe de l'instruction annexée à la loi du 5-Ventôse dernier, qui concerne la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels, est rapporté. — II. Les fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels élus en Vendémiaire an 4, sont déclarées expirées, leur durée n'ayant été fixée par aucune loi. — III. Le Directoire exécutif pourvoira à leur remplacement jusqu'aux élections prochaines. — IV. Les fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels, élus en l'an 5, ne dureront que jusqu'aux élections de l'an 6. — V. A l'avenir les présidens des tribunaux criminels seront élus pour deux ans, les accusateurs publics pour trois, et les greffiers pour quatre ans. Ils seront immédiatement rééligibles. — VI. Les accusateurs publics peuvent être destitués par le Directoire exécutif.

Après quelques débats, les cinq premiers articles sont adoptés. Le sixième est rejeté par la question préalable, ainsi que trois autres qui n'en étoient que des corollaires.

D'Aix-la-Chapelle, le 29 Novembre.

En exécution de l'ordre du général Angereau, et conformément à un arrêté de la commission intermédiaire, le commissaire François Etienne a fait prêter hier solennellement le serment de fidélité à la République française, à notre sénat, aux échevins, à tous les membres d'administrations et employés civils. Le tribunal Synodal seul s'est refusé à cette prestation; il a été supprimé sur-le-champ, et ses attributions conférées au magistrat de la ville.

A Burscheid, les administrateurs ont prêté, outre le serment de fidélité, celui de haine à toute souveraineté qui n'émaneroit pas du peuple. Le citoyen Etienne, après ces différentes prestations, a notifié à notre magistrat, ainsi qu'à l'administration de Burscheid, que la commission intermédiaire de Bonn venoit d'être

supprimée par le général en chef Augereau; mais qu'elle seroit maintenue instantanément dans les fonctions, sous la dénomination de Régie nationale française pour les pays conquis.

De Cologne, le 30 Novembre.

Le général Lefebvre, qui se trouve ici depuis deux jours, vient de faire publier un avis ainsi conçu: *Finie toutes les autorités civiles, agents & autres fonctionnaires publics des pays conquis, lorsqu'ils écriront à moi ou à d'autres chefs militaires, de ne se servir d'autre qualification que de celle de citoyen, sans quoi, leurs lettres resteront sans réponse.*

Il paroît que l'arrivée du général Lefebvre dans cette ville, a eu principalement pour cause l'insubordination qui s'est manifestée parmi les troupes françaises. Le général Olivier, commandant de la place, vient d'adresser à ce sujet une lettre à notre magistrat, qui n'a pas causé peu d'étonnement. En voici la teneur.

„C'est avec douleur, citoyens, que je me vois forcé de prendre les mesures les plus sévères pour mettre fin à l'intrigue & à la malveillance d'un assez grand nombre d'habitans de cette ville. Je suis informé que plusieurs individus indignes de la société, cherchent par de sourdes menées à exciter le soldat à l'indiscipline. Le soldat français qui a su vaincre & résister avec courage à toutes les privations nécessitées par une guerre longue & pénible, & qui va goûter les douceurs de la paix, ne sera pas assez foible pour se laisser entraîner, par de vils scélérats qui ne demandent que le renversement de l'ordre, pour pouvoir, à la faveur des plus grands malheurs, jouir paisiblement du triomphe des hommes pervers; mais il faut que le sol occupé par les troupes de la République soit purgé de ces monstres. Je vous prévien en conséquence, citoyens, que je donne les ordres les plus sévères, pour que tous les individus attachés à l'armée, étrangers ou habitans de cette ville, qui par leurs propos ou leurs actions, cherchoient à troubler le repos public & l'harmonie qui règne dans les armées françaises, soient arrêtés sur-le-champ & punis suivant la rigueur des loix militaires de la République.... Donnez donc vos soins, citoyens, afin de décourrir ceux de vos habitans qui pourroient se rendre coupables de tels forfaits.

D'Augsbourg, le 30 Novembre.

M. le comte de Metternich-Winnebourg, ministre plénipotentiaire de S. M. Impériale au congrès de paix de l'Empire, arriva hier à 6

heures du soir dans cette ville. Ce matin, Son Exc. a continué la route sur Rastadt.

S. A. S. le prince Alexandre de Wurtemberg, général au service de S. M. Imp. et Roy. est aussi arrivé ici hier.

De Rastadt, le 2 Décembre.

Le général en chef Buonaparte a pris la résolution subite et imprévue de partir pour Paris; il s'est mis en route à deux heures après-midi, avec le général Berthier et tous les aides-de-camp; il voyagera sans s'arrêter en chemin; son retour est fixé à dix jours ou environ.

Son Exc. M. le général d'artillerie comte de la Tour est reparti également cette nuit avec les aides-de-camp, pour retourner à son quartier-général à Manheim.

M. le général comte de Meerfeldt est aussi parti pour Manheim, où il fera quelque séjour.

L'échange des ratifications du traité de paix signé à Campo Formido, a eu lieu hier avant le départ de Buonaparte, entre ce général en chef et M. le ministre d'Etat comte de Cobenzel. Le prince Maurice de Lichtenstein a été envoyé par Son Exc. comme courier à Vienne; il est très vraisemblablement porteur de la ratification du Directoire exécutif.

P. S. Son Exc. M. le comte de Metternich est arrivé ce soir.

Du Haut-Rhin, le 2 Décembre.

Il vient d'être distribué à toutes les divisions de l'armée française une proclamation du général Augereau, qui ordonne d'expulser de tous les pays conquis les émigrés et les prêtres déportés; ou de les faire arrêter et traduire devant une commission militaire.

De Francfort, le 4 Décembre.

S. A. R. l'Electeur de Cologne est arrivé aujourd'hui dans cette ville.

* * On souscrit chez M. M. les frères Beilmann de cette ville, pour participer à un Emprunt combiné avec une Loterie, pour Sa Majesté Impériale & Royale, & l'on en distribue chez eux le plan.

* * Les sousignés promettent des souscriptions, ou des mises pour l'Emprunt, en forme de loterie de la Banque de la ville de Vienne, daté du 1er Janvier 1798, dont ils distribuent gratis le plan détaillé.

Francfort le 2 Décembre 1797.

Jacob Frédéric Gontard et fils.

* * M. Frawling, ci-devant au service de S. A. S. le Duc régnant de Wurtemberg, est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal; on a quelque chose d'intéressant à lui communiquer.

* * A vendre, ensemble ou séparément, dans les environs de Francfort, deux belles maisons, avec écuries, grange & un grand jardin; s'adresser à M. le docteur en médecine Schatzmann, à Friedberg.